



Ville de Beauharnois

14^e séance du conseil municipal

PROCÈS-VERBAL

6^e séance extraordinaire du 31 août 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 31 août 2021 à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Bruno Tremblay.

Sont présents

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix
Madame Roxanne Poissant, conseillère du district n°2 – de la Beauce
Monsieur Mario Charette, conseiller du district n°3 – des Moissons
Monsieur Richard Dubuc, conseiller du district n°4 – Saint-Louis
Monsieur Alain Savard, conseiller du district n°5 – Parc industriel
Madame Linda Toulouse, conseillère du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

Sont également présents

Monsieur Alain Gravel, directeur général
Me Karen Loko, greffière

1 Ouverture de la séance

1.1 2021-08-380 Ouverture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la séance extraordinaire du conseil municipal soit ouverte. Il est 19h08.

Adoptée.

1.2 Constatation du quorum

Monsieur le maire, Bruno Tremblay, constate que le quorum est atteint.

1.3 2021-08-381 Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1 Ouverture de la séance

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Constatation du quorum
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour



2 Administration générale et service du greffe

2.1 Autorisation de règlement et de signature - Cause n°700-17-014678-170

3 Affaires nouvelles

3.1 Affaires nouvelles

4 Communication des membres du conseil

4.1 Communications des membres du conseil

5 Période de questions

5.1 Période de questions

6 Levée de la séance

6.1 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Roxanne Poissant

APPUYÉ PAR Monsieur Alain Savard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée.

2 Administration générale et service du greffe

2.1 2021-08-382 Autorisation de règlement et de signature - Cause n°700-17-014678-170

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois est poursuivie pour un montant de 8 728 000\$ dans la cause portant le numéro 700-17-014678-170;

ATTENDU QUE dans l'unique perspective d'éviter les frais et les aléas d'une audition, les parties sont parvenues à une entente à l'amiable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Roxanne Poissant

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE CONFIRMER le règlement pour la somme de 1 400 000 \$ en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais;

D'AUTORISER le cas échéant, le directeur général, Monsieur Alain Gravel, à signer si nécessaire, tout document confirmant ce règlement au nom de la Ville de Beauharnois.

D'AUTORISER la trésorière par intérim à procéder au paiement de la somme en vertu de l'article 591 de la Loi sur les cités et Villes.



À la demande de Messieurs Alain Savard et Mario Charette, la séance est suspendue à 19h11. La séance reprend à 19h19.

Adoptée.

Le maire appelle le vote sur cette résolution.

Pour: Madame Jocelyne Rajotte, Madame Roxanne Poissant, Monsieur Richard Dubuc et Madame Linda Toulouse.

Contre: Monsieur Mario Charette et Monsieur Alain Savard.

3 Affaires nouvelles

3.1 Affaires nouvelles

- Aucune

4 Communication des membres du conseil

4.1 Communications des membres du conseil

- Aucune

5 Période de questions

5.1 Période de questions

- Aucune

6 Levée de la séance

6.1 2021-08-383 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la séance soit levée. Il est 19h23.

Adoptée.

Bruno Tremblay, maire

Me Karen Loko, greffière